

Que risque-t-on en cas d'infraction routière ?

Accéder au Simulateur

Si vous ne respectez pas le code de la route, vous commettez une**infraction routière**.

Ce **simulateur** vous informe des sanctions que vous risquez.

La liste des infractions n'est pas exhaustive, et le cas des infractions multiples n'est pas traité.

À noter

une **infraction à vélo** peut entraîner une amende, mais ne peut pas entraîner de retrait de point sur le permis auto ou moto.

- Infractions routières



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00